

Centre Hospitalier de Valenciennes

DECISION RELATIVE A LA DELEGATION DE PRESIDENCE DU COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

N° 8681

Le Directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et de Fourmies,

Vu l'arrêté de Madame la directrice générale du centre national de gestion en date du 12 juillet 2023 nommant Monsieur Nicolas SALVI en qualité de directeur du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies à compter du 1er septembre 2023,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L6144-4 et suivants et ses articles R6144-40 et suivants,

Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 29 septembre 2022 nommant Monsieur Yoann LAGORCE au centre hospitalier de Valenciennes et de Fourmies en qualité d'adjoint au directeur,

Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 31 juillet 2019 nommant Madame Anne-Claude GRITTON au centre hospitalier de Valenciennes et de Fourmies en qualité de directrice adjointe,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, délégation est donnée à Monsieur LAGORCE Yoann, Directeur général adjoint à l'effet de présider le Comité Social d'Etablissement du centre hospitalier de Valenciennes réuni en sa formation plénière.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultanée de Monsieur Nicolas SALVI et de Monsieur Yoann LAGORCE, délégation est donnée à Madame Anne-Claude GRITTON, Directrice des ressources humaines.

Article 3 :

La présente décision fait l'objet, sans délai, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage public dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site internet.

Fait à Valenciennes le 25 octobre 2023

Le Directeur Général

Nicolas SALVI

